



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### **Arrêté portant interdiction de circuler et de stationner Rue Dupouy, Rue Abbé Tournier et Place Lapeyrère**

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** la loi 82.213 du 2/03/82 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 ;

**VU** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;

**CONSIDÉRANT** la demande par laquelle l'Entreprise S.G.R.P. dont le siège social se situe ZI Naudet 32700 LECTOURE, sollicite la possibilité d'évacuer la grue implantée sur le domaine public Rue Dupouy,

**CONSIDÉRANT** l'étroitesse des rues en centre ancien de Lectoure, et les difficultés pour les gros véhicules de manœuvrer autour de la Place Boué de Lapeyrère, il convient de prendre des mesures relatives au stationnement et à la circulation des véhicules ;

## **A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le **lundi 20 avril 2026, à partir de 7 heures** jusqu'à la fin de l'opération, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur toute la longueur des Rues Dupouy et de l'Abbé Tournier ainsi que sur les 3 places de parking situées à l'angle sud-ouest de la Place Boué de Lapeyrère.

**Article 2** : L'Entreprise S.G.R.P mettra en place une signalisation réglementaire pour matérialiser les prescriptions du présent arrêté.

**Article 3** : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après sa publication.

**Article 4** : Tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux par l'Entreprise S.G.R.P.

Fait à LECTOURE, le *10 avril 2026*



Le Maire,  
Julien PELLICER